

actualités / 02

habiter aujourd'hui / 04

l'offre de services / 08

place de la Fontaine
à Rahling / 10

La question de «l'habiter aujourd'hui» sera le fil conducteur de l'année pour vous sensibiliser sur les champs à investir lors de vos projets, qu'il s'agisse d'aménagements ou de constructions, de requalifications ou de rénovations.

Cette question de l'habiter nous rappelle d'abord que le cadre de vie concerne l'humain. Parce que l'Homme habite les espaces aménagés, il doit être au centre des réflexions et des décisions pour faire évoluer avec justesse l'environnement urbain, la composition du bâti et des paysages.

Mais tout un chacun sait que l'humain et la société sont divers et en évolutions, ce qui rend par essence complexes les réponses à la question de l'habiter. En effet, les projets doivent non seulement s'inscrire dans des lieux et territoires aux histoires et aux caractéristiques singulières, mais aussi répondre à des aspirations multiples comme à des besoins nouveaux au fil du temps.

Pour autant, la question de l'habiter se doit d'être toujours appréhendée par les architectes-conseillers du CAUE, car elle est indispensable à l'exercice de leur mission première d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage, dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie.

C'est pour cela qu'il faut veiller à solliciter les architectes-conseillers du CAUE dès l'intention. Ils s'attacheront d'abord à comprendre, mettre en perspective et expliquer les enjeux, après avoir écouté les décideurs et analysé les lieux, les espaces et les attentes, pour faire émerger la juste définition du projet souhaité par le maître d'ouvrage.

La sensibilisation et la pédagogie au service de la qualité des projets et des habitants se concentrent au profit des maîtres d'ouvrage publics dans les conseils et préprogrammes réalisés par les architectes-conseillers du CAUE.

En complément, le CAUE propose des actions de sensibilisation dont l'objet est de transmettre les savoirs et faciliter en cela les choix des maîtres d'ouvrage publics et privés. Il s'agit aussi de s'adresser au grand public et notamment aux enfants pour qu'ils disposent des clés de lecture pour comprendre les enjeux du cadre de vie.

La diversité des missions et des publics auxquels répond le CAUE se retrouve dans le programme de sensibilisation élaboré pour 2016 que je vous laisse découvrir dans ce numéro.

TADASHI KAWAMATA. UNDER THE WATER



Réalisées à l'aide de bois de récupération, les œuvres de l'artiste japonais Tadashi Kawamata donnent parfois la sensation de se déverser à la manière d'une rivière en crue.

Cette installation de Tadashi Kawamata est à la fois une réminiscence des catastrophes qui ont durement touché le Japon en mars 2011 et un hommage aux disparus. À découvrir au Centre Pompidou Metz à partir du 11 février 2016. Renseignements : 03 87 15 39 39 ou sur centrepompidou-metz.fr

artistique du verre, ce mouvement rassemble des artistes verriers qui créent dans leurs propres ateliers, assumant aussi bien la concept que la réalisation.



DR

L'exposition propose une sélection de pièces qui ont la particularité d'avoir été collectionnées par le musée de Meisenthal et d'avoir été très peu exposées. L'occasion de découvrir des artistes incontournables dont Jean-Pierre Umbdenstock, Antoine Leperlier ou Toots Zynsky. Plus de 15 artistes seront exposés au sein des espaces contemporains. Musée du Pays de Sarrebourg jusqu'au 20 mars 2016. Renseignements : 03 87 15 39 39

STUDIO GLASS

L'exposition est consacrée au mouvement phare des années 1970 : Studio Glass. Jouant un rôle essentiel dans l'utilisation

PERSPECTIVES

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001

Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex

Directeur de la publication : Ginette MAGRAS

Comité de rédaction : Frédérique AUCLAIR, Sandra GASPARD, Guénaëlle LE BRAS, Bernard MAFFERT, Nathalie THEIS.

Imprimerie : L'HUILLIER S.A.

Dépôt légal : Janvier 2016

ISSN : 1285-2376.

Sauf mention contraire le crédit photographique est : CAUE de la Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen.

A! 2016

Cette exposition part à la rencontre de jeunes architectes et agences récemment constituées à Nancy et ses environs. Organisée par le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (LHAC) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy en partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes, l'exposition est présentée du 22 février au 11 mars à l'école d'architecture. Elle s'attache à montrer comment la pratique de l'architecture ne cesse de se réinventer, en explorant les pratiques émergentes. Renseignements : 03 83 30 81 00 www.nancy.archi.fr



DR

BELVAL & MORE

Le Fonds Belval organise régulièrement des conférences, des débats et des expositions temporaires liés aux projets architecturaux et urbains, à l'histoire du bassin minier et au développement de l'agglomération transfrontalière. Bâtiment Massenoire à Esch/Alzette Renseignements : 352 26 840-1

NOUVEAUTÉS EN DOC : LE KIOSQUE



DR

LA MAISON SUR MESURE

D. Rabin

La maison sur mesure est le guide indispensable pour concevoir et aménager un logement ou une maison de façon pratique, en tenant compte des usages et des modes de vie. Composé d'une centaine de fiches, l'ouvrage est organisé par pièce et par thème, ce qui permet une vision synthétique du projet d'aménagement.

LA MAISON INDIVIDUELLE

Editions de La Villette



DR

Consummatrice d'espace, énergivore par la multiplication des infrastructures et des trajets qu'elle engendre le plus souvent, la maison individuelle, modèle auquel aspirent les trois quarts des Français, apparaît à de nombreux égards comme

le contre-exemple d'un développement soutenable. Ce recueil de textes écrits par des spécialistes de différents domaines encourage par ses regards croisés une réflexion plurielle conjuguant différentes échelles : l'intérieur de la maison, son enveloppe, la parcelle sur laquelle elle se situe, le paysage dans lequel elle s'inscrit.

L'HABITAT PARTICIPATIF

P. Lefèvre



DR

Pierre Lefèvre retrace ici l'histoire de l'habitat participatif depuis ses prémices en 1973 jusqu'à la loi ALUR de 2014. Cet ancien architecte et enseignant chercheur à l'ENSA de Paris La Villette a été en effet un acteur majeur de ce type mal connu d'habitat : il a assisté à la naissance du mouvement de l'habitat groupé autogéré puis a pris part à de nombreux projets participatifs dans des domaines aussi divers que le logement social ou l'habitat du grand âge.



FRANÇOISE HAMPÉ

Architecte conseiller au CAUE de la Moselle depuis 1998, Françoise Hampé nous a quittés le 26 novembre dernier. Généreuse, attentive aux autres, toujours disponible, avec Françoise il n'y avait jamais de problèmes, seulement des solutions.

Elle savait écouter, donner son avis au moment approprié avec simplicité et clarté. Face aux élus, aux particuliers, elle faisait œuvre de pédagogie mais aussi de détermination. Ses qualités humaines, son énergie et son parler vrai nous manquent énormément.

ARCHITECTURE EN FRANCE 2015

AMC

La sélection des 100 réalisations de l'année et les événements qui ont marqué 2015 (expositions, livres, chantiers, distinctions, disparitions...), le palmarès complet des prix d'architecture du Moniteur avec les projets lauréats de l'Équerre d'argent (Centre Médical à Vézelay, agence BQ + A) et du prix de la Première œuvre (Sanitaires de Camping à Massignieu-de-Rives, Régis Roudil architecte) sont à découvrir dans cet annuel. En Moselle, la Maison de l'Enfance à Bitche (KL Architectes et agence Mil Lieux) fait partie de cette sélection 2015.



DR

Vieilles Maisons Françaises



Créée en 1958 par Anne de Amodio et reconnue d'utilité publique en 1963, l'association Vieilles Maisons Françaises se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager depuis plus de 50 ans.

Dès 1959, l'association crée la revue VMF dans le but de faire découvrir de manière engagée la diversité du patrimoine en France. Depuis 2012, six numéros par an sont édités et proposent chacun un dossier de 40 pages portant sur le patrimoine d'une région ou d'une ville en France. Ils se font également le relais des débats de l'actualité, ou encore

des actions menées par des passionnés du patrimoine.

Le dernier numéro est consacré à Metz, retraçant son histoire du Moyen-Age au Centre Pompidou aujourd'hui.

Le CAUE a participé à la rédaction de ce numéro avec un article consacré à une maison canoniale, transformée en hôtel particulier après la Révolution française, et un entretien avec Ginette Magras, présidente du CAUE.

Ce numéro est disponible en kiosque et vous pouvez le consulter au centre de documentation.

HABITER AUJOURD'HUI



▲ *Chapelle-des-Marais, Le Clos du Moulin (44), ARLAB architectes - Ensemble de 13 éco-maisons*

«Nul n'est besoin de faire de la terre un paradis : elle en est un. À nous de nous adapter pour l'habiter» Henry Miller

Habiter, c'est occuper un lieu de vie, c'est aussi plus généralement vivre dans un endroit, s'inscrire dans un territoire et contribuer à lui donner son identité.

La question de l'habiter est l'une des fonctions essentielle à l'être humain. Y répondre est le rôle fondamental de l'architecture. Prise dans un sens plus large que se loger, elle a toujours amené à modifier nos paysages et notre cadre de vie en produisant de nouvelles formes

urbaines ou en adaptant l'existant. Dans un monde en mutation face aux enjeux énergétiques, écologiques et économiques, la question de l'habiter nécessite d'être reposée aujourd'hui.

HABITER, C'EST, AU SENS PREMIER, OCCUPER UN LOGEMENT :

Habiter aujourd'hui, c'est construire ou rénover son logement, en intégrant de manière maîtrisée à son budget, la recherche d'une réduction de l'impact environnemental de son projet. Afin de préserver l'avenir

de la planète, la réduction de la consommation en terme de foncier, d'espace, d'énergie et de ressources naturelles, ou encore l'emploi de matériaux écologiques, sont autant de cibles à viser.

Habiter aujourd'hui, c'est aussi, pour chacun, réaliser un projet adapté à son mode de vie, ainsi qu'à ses besoins dont les évolutions doivent être anticipées. Cette réflexion doit questionner les besoins qui apparaîtront quelques années plus tard, les exigences en terme de surfaces de logement, de proximités des équipements et des commerces, de mode de déplacement et

d'accessibilité notamment d'un individu ou d'une famille étant fluctuant tout au long de sa vie.

Pour ceux qui ont un projet de construction neuve :

Ces problématiques se superposent notamment à celles du choix du terrain, de l'insertion de la construction dans son site, du projet qu'il convient de définir en termes d'attentes, d'exigences et d'envies, ainsi que du rôle des différents acteurs (maîtres d'œuvre, élus et services instructeurs) sur lesquels le maître d'ouvrage doit être éclairé.

POUR INFORMER ET ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS MOSELLANS, EN COMPLÉMENT DES CONSEILS INDIVIDUELS ET PERSONNALISÉS DONNÉS PAR NOS ARCHITECTES-CONSEILLERS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE À TOUS LES DEMANDEURS, LE CAUE PRÉVOIT DANS LE CADRE DE SES ACTIONS DE SENSIBILISATION :

La publication d'une plaquette «Réussir sa maison en 5 étapes» :



Cette plaquette, dont la sortie est prévue en mars prochain, présentera le processus de l'acte de bâtir afin d'éclairer le particulier mosellan dans son rôle de maître d'ouvrage. Sous forme de fiches-conseil, elle abordera la conception architecturale et technique, les aspects réglementaires, les conditions de financement de l'opération, la programmation du chantier et devra permettre à chacun de faire les choix opportuns aux bons moments.

La présentation de l'exposition «Habiter tout un projet : vers une conception réfléchie et sensible» : Sur la trame de l'exposition conçue par le CAUE du Rhône

qui sera adaptée à notre contexte local et présentée dans nos locaux du 2 mai au 30 juin 2016, les mosellans pourront s'orienter vers une conception réfléchie et sensible de la maison. Il s'agira de donner à comprendre que l'acte de bâtir est un geste fort qui s'inscrit dans un environnement préexistant et d'éclairer tous ceux qui souhaitent connaître les différents aspects d'un projet.

La constitution d'un référentiel présentant des projets d'habitations individuelles réalisés localement par des architectes :

L'objectif de ce référentiel est de sensibiliser, lors des conseils, le porteur de projet à la qualité architecturale que peut présenter un projet de maison et de l'inciter à s'entourer des compétences nécessaires à la mise en place d'une véritable démarche de conception. Ce référentiel permettra aussi d'offrir un regard local sur la production architecturale contemporaine et de rendre compte des différentes échelles d'interventions que proposent les architectes. Chaque projet présenté fera l'objet d'une fiche descriptive illustrée qui abordera les champs de l'architecture, de la technique et du développement durable et informera sur l'estimation financière et sur le maître d'œuvre.

La mise en ligne sur notre site internet de fiches informations : Accessibles courant du premier trimestre 2016, ces fiches permettront de disposer, dans une vision

de projet, des informations essentielles relatives aux responsabilités et assurances de la construction, aux formalités administratives liées à l'acte de construire, aux performances thermiques des bâtiments et éclaireront sur les alternatives à l'habitat pavillonnaire (l'habitat intermédiaire et l'habitat participatif).

Pour ceux qui ont un projet de rénovation de leur habitat :

La rénovation d'un logement passe aujourd'hui par l'adaptation de son usage et l'amélioration de son aspect architectural. La recherche d'une plus grande qualité technique (par le biais notamment d'une remise aux normes, l'amélioration de l'accessibilité, etc.), une meilleure qualité écologique (avec par exemple l'amélioration de l'isolation thermique, le recours à des énergies renouvelables et à des matériaux recyclables ou à faible impact sur l'environnement) et une qualité sanitaire renforcée (par l'utilisation de matériaux sains, l'amélioration de la qualité

de l'air, etc.) sont autant de critères à prendre en compte. Au regard du nombre important de logements collectifs existants sur le territoire mosellan, le CAUE souhaite renforcer cette année ses **conseils à destination des copropriétés** afin d'apporter son appui à la mise en place de projets de rénovation. Il interviendra, en particulier, aux cotés de l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés de la Moselle (POPAC), conventionné par le Conseil Départemental de la Moselle et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). L'objectif sera d'aiguiller les copropriétés souhaitant engager une rénovation vers une démarche de projet adaptée à leur contexte, aux enjeux urbains, architecturaux et énergétiques. L'analyse mettant en évidence les qualités du bâtiment sera prolongée par un conseil sur les travaux à envi-

▼ *Sarrebourg - Ravalement d'un immeuble Moselis réalisé par l'architecte Jean-Louis Mohoric avec le conseil du CAUE.*



sager et leur priorisation. En complément, un dossier documentaire regroupant des informations techniques et réglementaires, ainsi que des ouvrages spécialisés sur les travaux dans les copropriétés sera consultable à notre centre de documentation.

Parce que la rénovation d'un logement collectif ou individuel s'accompagne aussi d'une indispensable démarche d'amélioration de sa performance thermique, la question de l'opportunité de la réalisation d'une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) se pose aujourd'hui de plus en plus fréquemment.

Il s'agit là d'une question complexe à laquelle une attention toute particulière doit être portée dans l'analyse des caractéristiques du bâti existant, tant dans sa dimension architecturale, technique et constructive qu'en tant qu'élément de composition d'un espace urbain.

Afin d'aider à prendre les décisions adaptées à chaque cas particulier, le CAUE publiera prochainement **une plaquette intitulée «Réussir l'isolation de ses façades»** qui abordera l'ensemble de ces problématiques.

HABITER, C'EST AUSSI PLUS GÉNÉRALEMENT VIVRE DANS UN TERRITOIRE, S'INSCRIRE DANS UN LIEU :

Pour s'ancrer dans l'existant :

Habiter ou réhabiliter demande d'appréhender, de connaître le territoire existant pour pouvoir s'y intégrer de manière harmonieuse. Parce que la manière d'habiter un territoire découle de ses spécificités, de son histoire, de sa géographie et de son ancrage culturel, le CAUE propose de mener en 2016 des actions de sensibilisation du



▲ Les opérations présentées dans le cadre de ce site internet permettront notamment de rendre compte de l'évolution du logement et des formes urbaines au cours du XX^e siècle avec, avec par exemple, le quartier du Pontiffroy à Metz

grand public destinées à une meilleure connaissance de la production architecturale locale qui compose notre patrimoine : **L'ouverture, par l'Union Régionale des CAUE, d'un site internet présentant des itinéraires de découverte architecturale et paysagère en Lorraine :**

L'objectif de ce site est de mettre à la disposition du grand public une cartographie interactive destinée à révéler les productions architecturales de la région lorraine, essentiellement du XX^e siècle et notamment de l'après guerre de 1945. Son ouverture à l'internaute est prévue, en résonance avec les Journées du Patrimoine, pour septembre 2016, et présentera près des opérations référencées, complétées par des informations thématiques. Afin de partir à la découverte de ces opérations, quelques itinéraires seront préétablis, mais l'internaute pourra surtout composer ses propres circuits en fonction de ses centres d'intérêts.

Les Journées du Patrimoine exposent un itinéraire dédié à la question de l'habiter au XX^e siècle, notamment après 1945 : A l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, la question de



▲ Photos présentant une maisons avant/après travaux de ravalement, inclant la pose d'une isolation thermique. Dans le cadre de ce projet réalisés sur la base d'un conseil du CAUE, les caractéristiques architecturales de cette maison de la période de la Reconstruction ont été préservées.

l'habiter et de son évolution s'est posée de manière cruciale. L'ampleur des dommages subis par le parc bâti mosellan et les besoins pressants en matière de création de logement, ont favorisé la recherche et le développement d'idées et de concepts novateurs.

À l'occasion des Journées du Patrimoine, la visite proposée par le CAUE sera dédiée à la mise en lumière de cette émulation et permettra de découvrir certaines opérations référencées dans le site de l'URCAUE.

Pour envisager le cadre de vie de demain :

Avec la conscience de plus en plus aiguë de partager un destin terrestre commun, chacun des acteurs du cadre bâti (élus locaux, habitants et professionnels) doit chercher à participer, à son échelle, à l'impérieuse nécessité de construire ou de réhabiliter le cadre de vie dans un souci de développement durable, à replacer l'Homme au cœur des préoccupations en offrant des aménagements adaptés, accessibles à tous et permettant la mixité.

Avant d'envisager la création de nouveaux quartiers ex nihilo, la ville doit désormais privilégier sa rénovation et sa recomposition sur elle-même, dans le respect de la conservation de son patrimoine et par la mise en place de projets raisonnés et concertés. Rénover le parc immobilier existant, revitaliser les secteurs

dégradés, requalifier les friches militaires ou industrielles notamment, sont des enjeux forts dont les contraintes peuvent porter les germes de solutions inventives.

Afin de participer à la réflexion préalable et de **contribuer à l'émergence, sur le territoire mosellan, de projets de valorisation ou de redynamisation de centres-bourgs**, une action sera engagée en partenariat avec l'Union Régionale des CAUE de Lorraine et l'EPFL.

Le cadrage précis du dispositif sera réalisé entre les différents acteurs courant du premier semestre 2016 avec la défini-

▼ *La réalisation de l'îlot de Turmel à Metz présente un exemple de densification d'un cœur d'îlot en centre ville (maîtrise d'oeuvre : KL Architectes et Maxime Busato - maîtrise d'ouvrage : OPAC de Metz et CCAS de Metz).*



tion des objectifs et des actions concrètes. Les démarches à engager et les recommandations, illustrées par l'analyse d'exemples d'actions, seront mises à disposition des élus locaux souhaitant s'inscrire dans cette dynamique. L'ensemble sera disponible au cours du deuxième semestre 2017.

Enfin parce que le contexte actuel impose d'inventer de nouvelles pratiques et de nouvelles formes d'habiter, le CAUE poursuit son travail de sensibilisation auprès des scolaires. A l'occasion du **concours annuel «Imagine ton cadre de vie idéal»**, porté par la mutualisation des compétences du CAUE, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 57),

▼ *Maquette réalisée dans le cadre de l'édition 2014-2015 du concours «Imagine ton cadre de vie idéal» - Lauréat : école Victor Hugo à Thionville.*



les enfants disposeront d'une méthodologie, de supports pédagogiques ludiques et d'un accompagnement de professionnels en classe pour aborder les thématiques de la densité, des déplacements doux, de la gestion de l'eau, l'habitat bioclimatique et du «vivre ensemble». Ils devront réaliser sous la forme d'une maquette les espaces de vie de leurs rêves. Un jury et une remise de prix, prévue en mai, en présence des partenaires et des élus clôturera ce concours auquel 47 écoles et 1149 élèves ont déjà participé depuis 2011.

Parce que les enfants d'aujourd'hui sont les décideurs de demain, laissons les rêver de ce que sera leur avenir.

L'OFFRE DE SERVICE DU CAUE, L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR LES PROJETS ARCHITECTURAUX ET ESPACES PUBLICS

Créé par la «loi sur l'architecture de 1977», la vocation première des CAUE est de conseiller, sensibiliser les particuliers et les collectivités sur les questions de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Dans le cadre de son offre de services, le CAUE accompagne les élus pour engager les réflexions sur leurs projets architecturaux et espaces publics.

Cette première étape de définition des besoins est indispensable à l'émergence d'un projet de qualité. Il est gratuit pour les collectivités adhérentes.

Qu'est-ce que l'accompagnement du CAUE ?

Il s'agit de permettre aux élus de bénéficier de l'apport du professionnel du CAUE, l'architecte-conseiller, dont le métier est d'aider à définir la qualité architecturale et environnementale attendue.

Il veille en particulier à la définition des objectifs qualitatifs :

- en répondant aux besoins et aux contraintes des élus et des usagers ;

- en cernant les exigences urbaines et architecturales dans le contexte de la commune.

L'architecte-conseiller aide à faire émerger un projet juste et adapté. Par une approche pédagogique, il sensibilise et informe les élus pour qu'ils assurent leur rôle de maître d'ouvrage dans le

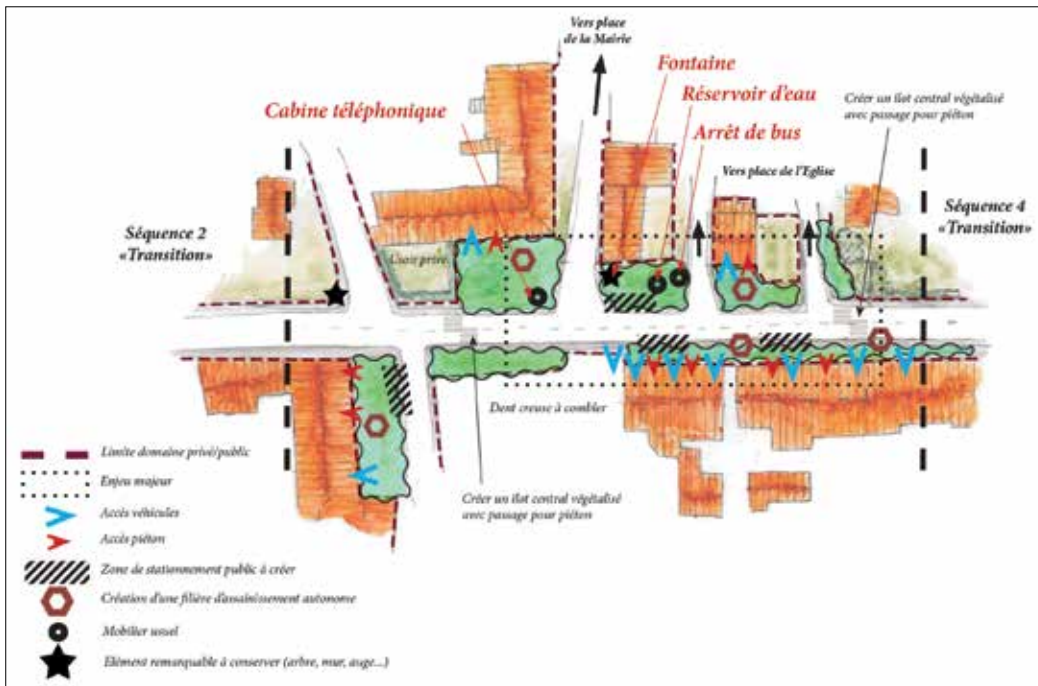
cadre de la réglementation. Il présente également les modalités réglementaires de sélection du maître d'œuvre avec un macro-planning, et propose les critères de sélection des candidats et des projets. Les éléments de cette réflexion sont regroupés dans un document de synthèse appelé

pré-programme, sur lequel s'appuiera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour finaliser le programme et la procédure de choix du maître d'œuvre.

Au-delà du pré-programme, si la collectivité le souhaite, un conseil peut être apporté lors de la sélection du maître d'œuvre,



▲ Pré-programme architectural pour l'extension d'un centre d'animation culturelle : exemple de schéma d'implantation



▲ Pré-programme pour la requalification d'un centre-bourg : exemple de principe d'aménagement

du programme ou lors de la présentation de l'esquisse, voir de l'Avant-Projet-Sommaire.

Comment se déroule l'accompagnement du CAUE ?

L'accompagnement du Conseil d'Architecture est sollicité par le maître d'ouvrage.

Le CAUE commence par donner un « conseil » qui fixe les premiers éléments de cadrage du projet, et les opportunités des sites disponibles (article Perspectives n° 66 – juillet 2015 : « Offre du CAUE : le conseil aux collectivités »). Suite à ce conseil, l'accompa-

gnement se réalise au travers des réunions de travail : il associe les élus représentant le maître d'ouvrage, les services et les usagers. Il peut être appuyé par la visite d'une opération similaire et récente, et d'un échange avec ses maître d'ouvrage et maître d'œuvre. L'architecte conseiller, grâce aux discussions et explications, aide à formuler les attentes du maître d'ouvrage, à préciser les enjeux spatiaux, environnementaux, urbains et patrimoniaux spécifiques. Il clarifie avec le maître d'ouvrage les objectifs qualitatifs, leur adéquation avec l'enveloppe

financière et la déclinaison dans les différentes étapes du projet.

Lors du choix du maître d'œuvre, l'architecte-conseiller du CAUE peut être présent au jury ou commission pour éclairer le maître d'ouvrage sur la réponse architecturale et son adéquation au contexte et aux intentions : Il contribue à animer le débat sur la qualité architecturale des productions, il aide les membres du jury à motiver leurs choix. En phase d'études, l'architecte-conseiller du CAUE peut être sollicité pour conseiller le maître d'ouvrage sur la qualité

de l'esquisse, voire de l'Avant-Projet-Sommaire.

Quel est le contenu des documents lors de l'accompagnement du CAUE ?

La restitution principale se présente sous la forme d'un préprogramme, produit par l'architecte-conseiller. Document de référence validé par le maître d'ouvrage pour conduire son projet, son contenu s'adapte suivant l'importance et la complexité du projet. Les thèmes abordés dans le préprogramme du CAUE sont notamment :

- Les enjeux de l'opération : son contexte et ses objectifs ;
- Les enjeux du site : son environnement, ses données techniques, réglementaires, patrimoniales ;
- Les exemples d'opérations similaires visitées et analysées ;
- Les besoins qualitatifs et quantitatifs : évolutivité du projet, mutualisations, performances et développement durable, le listing des locaux et des surfaces ;
- Les simulations d'implantations sur le site : solution privilégiée et variantes ;
- L'estimation des dépenses ;
- La procédure de marché et les critères de choix du Maître d'œuvre ;
- Le calendrier prévisionnel de l'opération.

AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA PLACE DE LA FONTAINE À RAHLING



▲ *Vue depuis la rue de Bining*

Le site s'inscrit au cœur du village sur un terrain légèrement pentu accueillant au nord-est une fontaine. En périphérie d'un îlot bâti, ce petit espace est encadré par quatre voies de circulation dont la RD n°35 (rue de Bining), traversante principale de Rahling. La banque et l'arrêt de bus fonctionnent en harmonie avec la place, amenant de l'animation.

Le programme

La commune a fait appel en 2012 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) afin de l'accompagner

dans sa réflexion amont. Elle a ensuite sollicité le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) pour la réalisation du programme sommaire. Plusieurs enjeux ont été définis : une démarche globale de qualité environnementale, la perception de la mémoire du lieu, l'optimisation des cheminements piétons, une occupation multifonctionnelle (marché local), la sécurisation et la gestion des flux (effets sonores) et le regroupement du stationnement.

Le projet a été conçu par le paysagiste Gabriel MILOCHAU. Il se décompose en trois parties :

Dans le cadre de la démolition d'une ancienne ferme, la municipalité a mené une réflexion sur le réaménagement et l'extension de la place de la Fontaine. Consciente des enjeux qualitatifs du projet situé au cœur de la commune, elle sollicite l'avis du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle. Cette réalisation montre combien l'aménagement d'un petit espace public participe fortement à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de tout un centre bourg, créant ici un havre de paix d'une grande sensibilité.

▼ *Plan masse*



la fontaine, le stationnement et la rigole.

Réservée aux piétons, la placette s'organise autour de la fontaine restaurée et d'un bassin miroir d'eau. Des arbres tiges de formes et de développements différents, totalement perceptibles lorsque les sujets auront atteint leur taille adulte, lui confèrent un caractère intime et convivial.

L'accès en retrait des voitures par la rue de la Colline temporise le flux de circulation de l'axe principal très fréquenté. Les places de stationnement perméables aux eaux pluviales sont minérales (empierrement calcaire) et végétales (substrat carrossable enherbé) afin de faciliter l'infiltration des eaux de pluie dans le sol.

Trois cours d'eau traversent la commune. La rigole évoque le ruisseau canalisé et souligne le chemin de l'eau sur la place. Elle collecte les eaux de ruissellement non infiltrées des espaces verts ainsi que le trop plein de la fontainerie. Un ponton piétonnier enjambe cette rigole pour rejoindre la chaussée.

Le choix des fleurs, arbres et arbustes répond à une logique de valorisation de la biodiversité locale. Les coûts d'entretien et de fonctionnement sont anticipés. Ils se basent sur du zéro phytosanitaire, peu ou pas d'arrosage, une consommation

d'énergie limitée par un éclairage adapté. Un cordon vert bordant le nord de la place fait la transition avec les parcelles riveraines. L'ouest de l'espace dégagé de toute plantation permet l'installation de petits marchés locaux.

Le cheminement de l'eau commence à la fontaine conservée et restaurée, point haut de la place. Deux auges nouvelles la prolongent, alimentées par un filet d'eau provenant de la colonne de la fontaine. Un circuit gravitaire du trop-plein des auges descend vers le bassin miroir dont le trop plein est à son tour évacué vers la rigole, elle-même raccordée au ruisseau. Les canalisations gravitaires sont dissimulées sous le ponton.

Les matériaux

Les banquettes en grès réalisées sur mesure délimitent les espaces (le long du parcours de l'eau et sur le point haut de la place) et offrent différents lieux de convivialité dans le parcours du piéton. Des passe-pieds (passage entre deux planches) en pierre rythment les pas des promeneurs dans les espaces verts engazonnés reliant la place au tissu environnant.

Le choix des matériaux et leur mise en œuvre spatiale participent à la lisibilité de l'espace public. L'usage de blocs de grès rose, roche locale, crée une continuité naturelle de

teinte et de matériaux avec les habitations anciennes du centre urbain. Une banquette courbe autour d'un arbre à tige marque un point de repère et l'espace de transition entre la voirie et la place.

La relation étroite entre le front bâti et la place se tisse dans les rapports d'échelle à travers des éléments de liaison (découps de terrassements, dimensionnements des passe-pieds, banquettes en grès).

La conception de la place s'abstrait d'un langage formel au profit des perceptions sensibles des matières et textures de la pierre, du bruit cristallin de l'eau en mouvement, du cycle naturel de la végétation.

Comme une respiration dans l'espace public, la sobriété de traitement de la place met en valeur l'architecture vernaculaire peu dénaturée du front bâti. Les jeux des volumétries et des teintes d'enduit apportent une animation complémentaire à la place et équilibre ainsi l'ensemble, semblant avoir toujours existé.

La finesse des réponses offre à cet espace public authenticité, légitimité et fonctionnalité. L'utilisateur est attiré par les multiples facettes de l'endroit invitant chacun à le parcourir et à découvrir son «genius loci» (esprit du lieu) au fil des saisons.



▲ Rigole

FICHE TECHNIQUE

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Rahling

MAÎTRE D'ŒUVRE :
G. MILOCHAU, Paysagiste concepteur
mandataire et N2i, ingénierie VRD

COÛT DE L'OPÉRATION :
300 000 € HT (valeur 2011)

SURFACE :
2 250 m²

DÉBUT DES TRAVAUX :
Juin 2013

RÉCEPTION :
Mars 2014

Retrouvez l'actualité et toute l'information
dans les domaines de l'architecture,
de l'urbanisme et de l'environnement
sur notre site internet :

<http://www.caue57.com>



ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001 • Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex • tél : 03 87 74 46 06 • fax : 03 87 74 75 74
Email : contact@caue57.com • www.caue57.com